

## ARRETE DU MAIRE

**N° : 417-2024 FERMETURE DEFINITIVE HOTEL LE BRETAGNE**

Le Maire de la Commune de SAINT MICHEL-CHEF-CHEF ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;

VU l'arrêté du 07 février 2022 modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté préfectoral DSPR/BPR/2007/n° 24 du 1<sup>er</sup> mars 2007 portant composition et organisation du fonctionnement de la sous-commission départementale, des commissions d'arrondissement et des commissions communales de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral CAB/SPAS/2017/N°1 modifiant l'arrêté instituant la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU la lettre du propriétaire de l'établissement « Hôtel Le Bretagne » en date du 28 novembre 2024 ;

**Considérant** que l'établissement a été fermé définitivement par l'exploitant ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'établissement « Hôtel Le Bretagne », type O, 5<sup>ème</sup> catégorie, situé 7 rue Joseph Grellier, 44730 Saint-Michel-Chef-Chef, est fermé au public depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Article 2 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

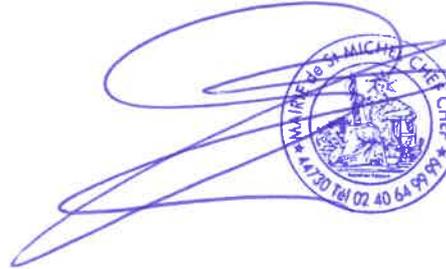
**Article 3 :** Madame Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Directeur des services techniques, les services de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- L'exploitant ;
- Monsieur le Sous-Préfet de Saint Nazaire ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Saint-Brévin-Les-Pins ;
- Monsieur l'Adjudant du Centre de secours de Saint-Michel-Chef-Chef ;
- Service de Police Municipale.

28 NOV. 2024

 Le Maire,  
Eloïse BOURREAU-GOBIN

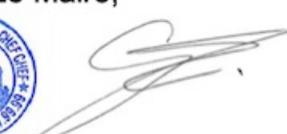
AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20241210-5-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 10-12-2024

Publication le : 10-12-2024

Le Maire,  
  
Eloïse BOURREAU-GOBIN

